

[Texte]

In other words, the quorum in this committee is six. Now of course the motion by Mr. Hnatyshyn is a little bit different from that. I open it for discussion. Miss McDonald.

Ms McDonald (Broadview—Greenwood): What was the practice the last time?

The Chairman: The practice the last time—I remember a long discussion we had—was this. The motion that had been put, if I remember correctly, was not passed, but then the chairperson, in his capacity, kind of gave a very distinct impression that he would not like to have things done in this committee by one party only. However, that was only an understanding of the chairman because the motion had been defeated. That is my recollection of what happened at that time.

The floor is open.

Monsieur Dubois.

M. Dubois: Monsieur le président, si je comprends bien, la motion de M. Hnatyshyn diffère du Règlement sur un seul point: que sur les six, il y ait au moins un représentant . . .

Le président: D'un parti de l'opposition.

M. Dubois: D'un parti? Il me semble que c'est le parti de l'Opposition officielle.

Official Opposition I think so.

The Chairman: Official Opposition or any party? Official Opposition.

M. Dubois: Dans l'article du Règlement que vous venez de nous lire . . . Cela veut dire que le nombre est le même que ce que propose M. Hnatyshyn, c'est-à-dire six, mais il propose que parmi les six, il y ait au moins un membre de l'Opposition officielle. C'est la seule différence.

Le président: Exactement, monsieur Dubois.

M. Dubois: Monsieur le président, comme on l'a dit, il y a déjà eu des discussions dans le passé. Je pense que normalement, l'Opposition officielle et le N.P.D. sont ici lorsque nous étudions ces choses-là. J'ai été moi-même dans votre position il y a quelque temps, et nous nous organisons pour que les partis de l'opposition soient toujours représentés. Même lorsque nous commençons les audiences, au moins deux partis étaient représentés. Nous étions toujours assez libéraux quant à cette représentation des partis de l'opposition. En fait, je ne vois pas pourquoi on devrait adopter cette motion. On se fie au président, et il est très rare que l'Opposition officielle n'y soit pas. Par courtoisie aussi, on s'organise toujours pour que le Nouveau parti démocratique soit présent.

Je pense donc que l'article du Règlement que vous nous avez lu est suffisamment clair. En tout cas, cela me suffit, et je n'appuierai pas cette motion.

• 0945

Le président: Quelqu'un d'autre veut-il intervenir sur la motion proposée par M. Hnatyshyn?

Monsieur Hnatyshyn.

36102—2

[Traduction]

En d'autres termes, le quorum de ce comité est de six. Bien entendu, la motion de M. Hnatyshyn diffère un peu. La discussion est ouverte. Mademoiselle McDonald.

Mme McDonald (Broadview—Greenwood): Quelle était la pratique lors de la dernière session?

Le président: La pratique lors de la dernière session—je me souviens de la longue discussion à ce sujet—était la suivante. Si ma mémoire est exacte, cette motion avait été proposée et rejetée, mais le président avait nettement fait comprendre qu'il n'aimerait pas que les travaux du Comité soient conduits par un seul parti. Cependant, ce n'était qu'un engagement de la part du président, car cette motion avait été rejetée. C'est mon souvenir de ce qui s'est passé alors.

La discussion est ouverte.

Mr. Dubois.

Mr. Dubois: Mr. Chairman, if I do understand, the motion by Mr. Hnatyshyn differs only on one point from the rule: That out of the six members there shall be at least a representative . . .

The Chairman: Of a party of the opposition.

Mr. Dubois: Of a party? It seems to me that it is the party of the official opposition.

Je crois que c'est de l'Opposition officielle.

Le président: De l'Opposition officielle ou de tout autre parti? De l'Opposition officielle.

Mr. Dubois: According to the standing order that you just read, the number is the same that it is proposed by Mr. Hnatyshyn, that is six, but he moves that among the six there shall be at least a member of the official opposition. It is the only difference.

The Chairman: Precisely, Mr. Dubois.

Mr. Dubois: Mr. Chairman, as you said, we already had a long discussion on that matter. I think that usually, the official opposition and the NDP are present when we consider things of that nature. I was acting in your capacity some time ago and we made arrangements so that the opposition parties be always represented. At the beginning of each meeting, at least two parties were represented. We were always rather liberal as for that representation of the opposition parties. In fact, I do not see why we should agree to such a motion. We trust in the chairman, and it is very seldom that the official opposition is not present. For courtesy sake, we always make arrangements so that the NDP is also present.

Therefore, I think that the standing order that you just read is clear enough. At any rate, that is all I need, and I will not agree to that motion.

The Chairman: Anybody else who would like to speak on Mr. Hnatyshyn's motion?

Mr. Hnatyshyn.